



Retour vers le futur

MÉMOIRE PRÉSENTÉ PAR

CENTRE COMMUNAUTAIRE DE LOISIRS SAINTE-CATHERINE D'ALEXANDRIE (CCLSCA)

Diagnostic du loisir public montréalais

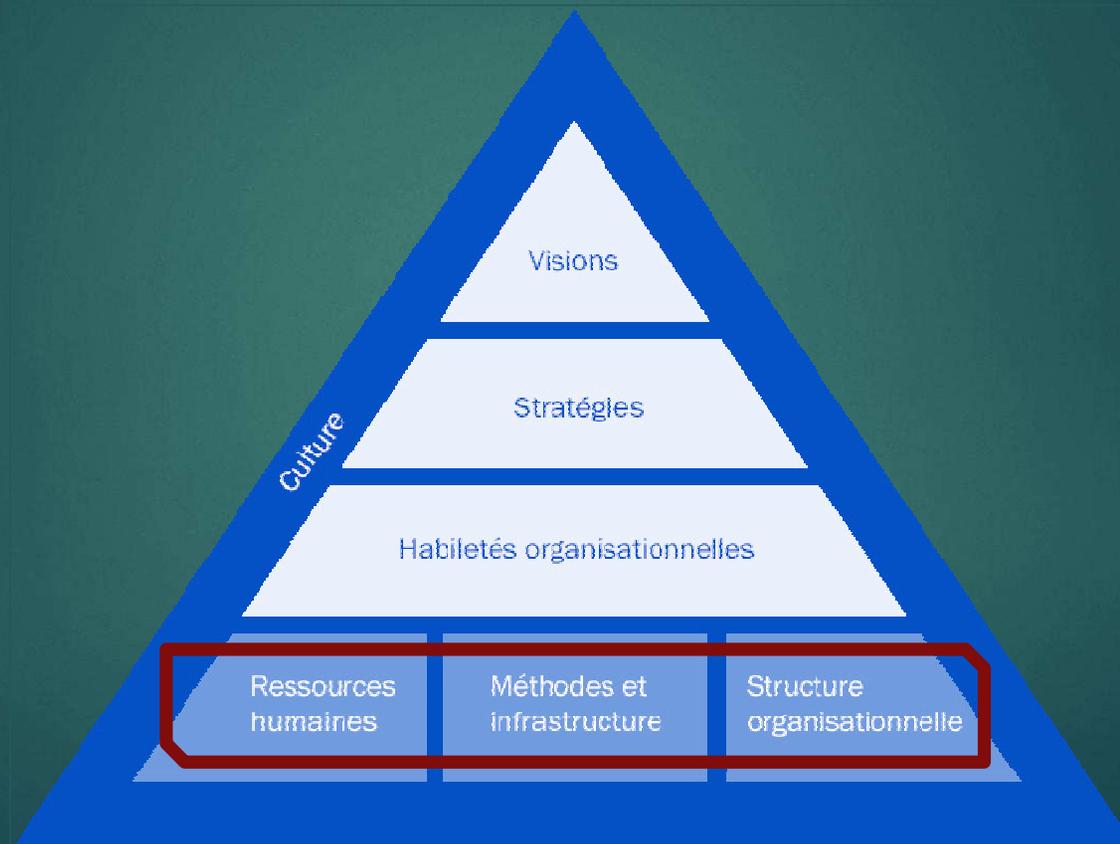


Le CCLSCA

- ▶ Le CCLSCA existe depuis 1966
- ▶ Reconnu comme œuvre de bienfaisance, notre mission est d'offrir un milieu de vie accessible et ouvert à tous, sans discrimination
- ▶ Le loisir communautaire représente l'outil privilégié pour agir dans les domaines de l'éducation, de la prévention et de la promotion des saines habitudes de vie. Nous sommes membres de la Fédération québécoise des centres communautaire de loisir (FQCCL)
- ▶ Notre approche privilégie la prise en charge par le participant dans un objectif global d'amélioration de la qualité de vie collective et de développement intégral de la personne
- ▶ Situé à la jonction du faubourg Saint-Laurent et du quartier Centre-sud, nous sommes un centre communautaire du centre-ville de Montréal : 60% de nos participants résident ailleurs que dans notre quartier



Les bases de l'identité d'un OBNL



Le programme de reconnaissance de la Ville de Montréal

- ▶ *Nous voulons une métropole solidaire et inclusive, où il fait bon vivre pour les citoyennes et les citoyens de toutes origines et de toutes conditions, et où chacune et chacun peut exercer sa citoyenneté. Les organismes communautaires sont des partenaires de premier plan pour y arriver et le travail qu'ils font mérite que nous le reconnaissons dans une politique à part entière (communiqué 21 août 2018, cabinet de la mairesse et du comité exécutif)*



Des enjeux de tailles pour les organisations communautaires

- ▶ Modes et modalités de financement
 - ▶ Subventions : public cible
 - ▶ Projets : activités
 - ▶ Contrats de services

La fragmentation, voire le morcellement du mode de financement représente un transfert du concept de droit aux loisirs vers un concept de commodités et de marché. Ces modes et modalités de financement se place automatiquement en porte-à-faux de la politique de reconnaissance de la Ville de Montréal. En morcelant la programmation en « offre de services » selon les clientèles données, on réduit l'organisation communautaire de loisirs à sa plus simple expression, celle d'une activité, une commodité... une marchandise.



L'identité sociale des organismes communautaires et de loisirs

- ▶ Les organismes communautaires de loisirs ont tous, à un degré divers, un fonctionnement horizontal dans la réalisation de leur programmation, de leur développement, et du mode de gestion incluant la gouvernance. À contrario, l'entreprise privée avec sa division du travail fonctionne généralement de manière verticale. La division des modes de financement tend à une gestion verticale en fragilisant les rapports existant entre les centres, leurs employés et leurs participants (ressources humaines, méthodes, infrastructure et structure organisationnelle).



Pour les Centres reconnus comme œuvre de bienfaisance

- ▶ Le mode de financement par contrat de services en ce qui concerne la gestion, la maintenance et l'accueil pose donc un enjeu immédiat aux OBE organismes communautaires de loisirs
- ▶ Les méthodes, les infrastructures ainsi que les structures organisationnelles deviennent dépendantes du contrat. Conséquemment on assiste à une fragilisation des ressources humaines et des composantes de bases des organismes



Recommandations

- ▶ *Que les contrats de services soient remplacés par l'implantation distincte d'une subvention conjointe des paliers de gouvernement au soutien des infrastructures ainsi qu'au soutien de la structure organisationnelle des organismes*
- ▶ *Que chaque projet et subventions comprennent une allocation de 20% supplémentaires affectés à la gestion/administration*
- ▶ *Que chaque dollar amassé par l'activité de loisir soit bonifié par la Ville de Montréal selon le principe de participation citoyenne et ce jusqu'à concurrence de 100% des revenus générés*
- ▶ *Qu'un mode de calcul de subvention supplémentaire soit établi en fonction du taux de défavorisation sociale et des mesures d'inclusion entreprises par l'organisme*
- ▶ *Que soit établi plusieurs volets de subventions visant des critères tels que : groupe d'âge, programmation favorisant l'accessibilité, l'inclusion, l'intégration sociale, le bris de l'isolement...*
- ▶ *Que la Ville de Montréal octroi, par écrit, l'usufruit officiel des lieux comprenant les droits d'exploitation, de gestion et d'administration desdits lieux à ces organismes*



En conclusion

- ▶ Nous souhaitons remettre le loisir communautaire et son organisation à l'ordre du jour, non pas comme une simple entreprise d'économie sociale, d'une offre de services ou de la réalisation de diverses activités, mais plutôt comme faisant partie d'un continuum dans l'exercice de notre citoyenneté, d'une communauté mobilisée autour du bien-être de chacun et du développement social et communautaire de notre collectivité
- ▶ Nous souhaitons que s'articule une réelle cohésion entre la politique de reconnaissance des organismes communautaires et le mode et les modalités de financement des organismes

